

DÉLIBÉRATION N°DL20230111 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DIEU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS «PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN»

Mme Aline MOUSEGHIAN expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de relance métropolitain, la ville de Saint-Chamond sollicite un fonds de concours pour le projet de réaménagement de l'Hôtel Dieu. Le projet de réaménagement consiste à réorganiser et optimiser la fonctionnalité des locaux en les adaptant aux besoins actuels et à venir.

La commune a pour objectif de :

- Regrouper les services municipaux dédiés à la population et aux familles et créer un accueil commun : DEJ, DAC, DVA, DDS,
- Installer des locaux associatifs : rationaliser les locaux des syndicats, accueillir la maison des combattants, la maison du patrimoine, le comité des fêtes et créer des locaux partagés pour d'autres associations,
- Proposer des espaces de réunions de capacité différentes et complémentaires,
- Requalifier les deux cours.

Le réaménagement du bâtiment va s'étaler sur 2 mandats au regard de l'ampleur du bâti et des travaux. Sur la 1ère tranche de travaux qui est concernée par la demande de fonds de concours de Saint-Étienne Métropole, les travaux vont concerner les bâtiments A (chapelle) et B (qui accueillait la salle Gérard Philipe). Les autres tranches se poursuivront sur les années ultérieures.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mettre en valeur ce patrimoine bâti historique,
- Créer un lieu d'accueil commun des services à la population et aux familles.

Le calendrier du projet est le suivant :

Définition du programme : 2021-2022
Étude de maîtrise d'œuvre : 2023
Dépôt du permis de construire : 4/8/2023
Démarrage des travaux : 1^{er} trimestre 2024
Durée des travaux : 2 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la demande du fonds de concours «Plan de relance métropolitain» d'un montant de 2 179 965 € à Saint-Étienne Métropole sous réserve, lors de l'instruction du dossier, de l'éligibilité des dépenses.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette demande de fonds de concours.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023